

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0007693

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12576 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : SIMOUN ADEL Date de naissance : 01/09/86
Adresse : CITE ELWAIDA N 232 ALIA MOHAMMEDIA
Tél. : 0667762010 Total des frais engagés : 3.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Thami TAZI
Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
Résidence JAWAD, Rue Bourgogne
Mohammedia

Date de consultation : 18 JUL 2019 / Tel : 05 23 31 77 81

Nom et prénom du malade : SIMOUN ADEL Age : 33 ans

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Généalogie chiot

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Média

Le : 18/07/2019

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
JUIL. 2019	CH		300,000	Docteur Thameur Chirurgie Orthopédique et Traumatologique Résidence JAWAB, Rue Bourgogne M. Chahed Aïda Tl : 0524 31 07 81

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

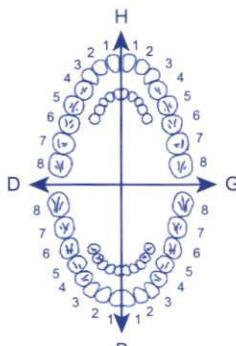
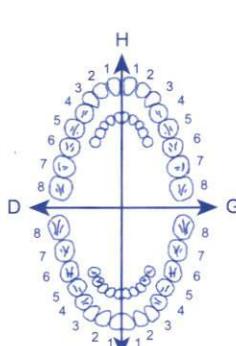
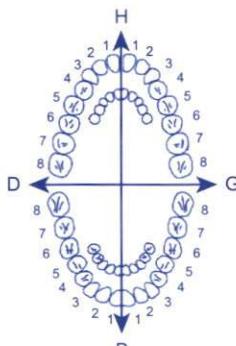
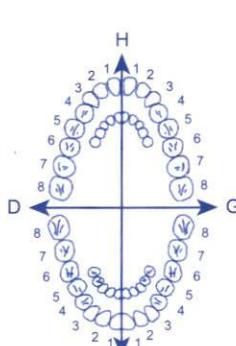
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	Coefficient des travaux
	D	00000000 35533411	00000000 11433553	Montants des soins
	G			Date du devis
	B			Date de l'exécution
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مَدِينَةُ الْمُحَمَّدِيَّةِ - أَنْفَا -
Clinique Anfa - Mohammedia

Mr SIMMOU Adel

Faire pratiquer 12 séances de rééducation au niveau du genou droit.

- Renforcement isométrique du quadriceps
- Renforcement des ischio-jambiers
- Proprioceptivité

Fait à Mohammedia le 18/07/2019

Docteur Thami FAZI
Chirurgie Orthopédique et Traumatologie
Résidence JAWAD, Rue Bourgogne
Mohammedia
Tél : 05 23 31 07 81

Docteur Thami Tazi

Chirurgie Orthopédique

Chirurgie du Pied et de la Cheville

Ancien Assistant au C.H.U d'Angers - France-

Membre de l'Association Française de Chirurgie du Pied



الدكتور التهامي التازي

اختصاصي في جراحة وأمراض العظام والمفاصل

جراحة القدم

Le : 10/07/2016

T =

Sinnae Adel

Lifadum'

Others bone

Part - 2

Docteur Thami Tazi
Orthopédiste - Chirurgie du Pied
Résidence Jawad, rue Bourgogne
Mohammedia
Tél: 05 23 31 07 81

Consultations : Résidence Jawad, rue Bourgogne - Mohammedia - Tél : 0523 31 07 81

Urgences : Clinique Anfa Mohammedia - Tél : 0523 31 60 60

thamitazi@chirurgie-du-pied.ma